Image not found or type unknown

Obligation a respecter pour pose climatisation en coproprietée

Par **TJ**, le **09/11/2023** à **14:16**

Bonjour,

Un propriétaire "A" qui a eu une autorisation pour poser une climatisation, ne l'a finalement pas installée. Un autre propriétaire "B" peut-il récupérer ce droit et donc poser une clim sans qu'il soit nécessaire de passer en AG?

Dans l'attente de vous lire

Cdlt

Par **Pierrepauljean**, le **09/11/2023** à **14:20**

bonjour

ce n'est pas possible

l'autorisation a été donnée au copropriétaire x selon le descriptif travaux qu'il a fourni et les caractéristiques de l'appareil

vous pouvez envisager d'établir un cahier des charges à faire voter en AG

Par **youris**, le **09/11/2023** à **17:48**

bonjour,

le propriétaire A possède toujours son autorisation qui est personnelle et incessible, il peut changer d'avis et installer sa climatisation plus tard.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés